

## 1.—Terres du Canada classées selon le mode de possession, vers 1945—fin

Mode de possession	Man.	Sask.	Alta	C.B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés
1. Aliénées, patentées, concédées, etc...	44,046	103,538	73,682	17,406	50	351,865 <sup>4</sup>
2. En voie d'aliénation.....	128	996	1,786	1,182	10	10,402 <sup>5</sup>
3. Terres fédérales à l'exclusion des réserves indiennes et des parcs nationaux	3	47	103	161	1,455,085 <sup>6</sup>	1,455,641 <sup>4</sup>
4. Parcs nationaux du Dominion.....	1,148	1,869	20,937 <sup>7</sup>	1,715	3,625 <sup>8</sup>	29,730 <sup>9</sup>
5. Réserves indiennes.....	853	2,011	2,028	1,297	14	8,720
6. Terres provinciales, y compris terres cédées à bail et réserves forestières, mais à l'exclusion des parcs provinciaux.....	173,545	127,831	150,261	320,623	néant	1,573,674
7. Parcs provinciaux.....	néant	1,683	3	16,895	"	32,071
<b>Totaux, superficie en terre...</b>	<b>219,723</b>	<b>237,975</b>	<b>248,800</b>	<b>359,279</b>	<b>1,458,784</b>	<b>3,462,103</b>

<sup>1</sup> Comprend les terres en voie d'aliénation. <sup>2</sup> Moins d'un mille carré. <sup>3</sup> Comprend le Parc de la Gatineau (25 milles) et le Parc des Champs de Bataille de Québec (0.36 mille) qui relèvent du gouvernement fédéral mais qui ne sont pas strictement des "parcs nationaux". <sup>4</sup> Voir renvois des détails constitutants. <sup>5</sup> Pour les provinces indiquées seulement. <sup>6</sup> Comprend 752,282 milles carrés constitués par ordre en conseil en réserves de gibier où seuls les Indiens et les Esquimaux peuvent chasser, en sanctuaires de gibier où la chasse et le piégeage sont interdits et en réserves de pâturage pour les rennes, lesquels cependant ne sont pas considérés comme parcs nationaux. <sup>7</sup> Y compris le parc du Bison des Bois (qui, bien que constitué en réserve par le Gouvernement fédéral, n'est pas administré comme parc national) et la réserve de sables bitumineux (2,068 acres). <sup>8</sup> Y compris cette portion du parc du Bison des Bois située dans les Territoires du Nord-Ouest.

## Sous-section 1.—Terres publiques du Dominion\*

Les terres publiques qui restent sous l'administration fédérale sont celles des Territoires du Nord-Ouest, y compris l'archipel arctique et les îles de la baie et du détroit d'Hudson et de la baie James; celles du territoire du Yukon; les parcs nationaux et les sites historiques (voir pp. 31-36); les stations forestières expérimentales; les fermes expérimentales; les réserves indiennes—voir pp. 1168); les terres de l'artillerie et de l'amirauté et, en général, toutes les terres détenues par les divers ministères du Gouvernement fédéral pour fins diverses se rapportant à l'administration du Dominion, y compris la réserve de sables bitumineux composée de quatre zones d'une superficie globale de 2,068 acres dans le district de Fort McMurray, en Alberta. Les terres et autres ressources naturelles en deça des frontières du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique, administrées autrefois par le gouvernement fédéral, ont été transférées en 1930 à l'administration des provinces concernées.

La plus grande partie des terres fédérales est formée du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, dont la superficie globale est d'environ 1,458,784 milles carrés ou 42 p.c. de la superficie terrienne du Canada. En général, la limite méridionale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est le 60° de latitude nord. En Europe, les villes d'Oslo, de Stockholm et de Léninegrad sont situées près de cette ligne; les trois quarts environ de la Norvège, les deux tiers de la Suède, la Finlande et une grande partie de la Russie sont au nord. Cette partie septentrionale du domaine national est administrée par la Branche des terres, parcs et forêts du Ministère des Mines et Ressources. La Royale Gendarmerie à Cheval fait respecter la loi et maintient l'ordre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

**Territoires du Nord-Ouest.**—Un exposé de l'administration des Territoires du Nord-Ouest, paru aux pp. 963-966 de l'Annuaire de 1941, a été porté jusqu'à 1944 aux pp. 1138-1140 de l'Annuaire de 1945.

\* Préparé sous la direction de R. A. Gibson, I.S.O., directeur, Branche des terres, parcs et forêts, Ministère des Mines et Ressources, Ottawa.